



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

auxiliaires, contractuels et vacataires

Question écrite n° 58275

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des emplois précaires de son ministère. Ce ministère vient en effet, dans le cadre de l'application de la loi Sapin, de recenser en son sein quelque 71 000 enseignants et personnel ingénieur, administratif ou ouvrier sous contrat précaire, et donc, aux termes de la loi précitée, quelque 71 000 fonctionnaires potentiels. Il aimerait savoir s'il y aura des ouvertures de postes en nombre équivalent et sous quel délai tous ces personnels peuvent escompter être titularisés.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58275

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 février 2001, page 1189